



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20062096

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le

19 MAI 2020

jour de sa réception.
Le Greffier,

Greffe

N° d'entreprise : **0474 498 363**

Nom

(en entier) : **DANIEL PIROT ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **6890 VILLANCE (libin), rue Général Molitor, 127**

Objet de l'acte : prolongation mandat administrateur-délégué et administrateur

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 avril deux mille vingt, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme DANIEL PIROT ET FILS ayant son siège social à 6890 VILLANCE (Libin), rue Général Molitor, 127 régulièrement constituée et apte à délibérer, a constaté et confirmé à l'unanimité des voix et pour autant que de besoin ce qui suit :

1) Renouvellement du mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Daniel PIROT pour une durée de 6 ans. Ce renouvellement prendra effet le six juin deux mille vingt pour se terminer le six juin deux mille vingt-six.

2) Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Arlette RENAULT pour une durée de six ans. Ce renouvellement prendra effet le six juin deux mille vingt pour se terminer le six juin deux mille vingt-six.

3) Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dimitri PIROT pour une durée de six ans. Ce renouvellement prendra effet le six juin deux mille pour se terminer le six juin deux mille vingt-six.

4) Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Loïc PIROT pour une durée de six ans. Ce renouvellement prendra effet le six juin deux mille pour se terminer le six juin deux mille vingt-six.

Daniel PIROT
Administrateur-délégué

Déposé en même temps :
P.V. d'assemblée générale extraordinaire du vingt avril deux mille vingt.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).